VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 57

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2019 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DOME

L'Association départementale dite Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme participe à l'action des Restos du Cœur, fondés par Coluche.

L'association a pour but d'aider et d'apporter, sur le territoire du Puy-de-Dôme, une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

Le budget prévisionnel de l'association, du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, est de 2 472 500 euros.

En 2018, Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme ont été subventionnés à hauteur de 4 920 euros : somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies : aide alimentaire, aide à la personne et à l'insertion. Cette année, la même somme a été budgétée.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 4 920 euros au Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2019.

LES QUATRE «A» FORMATION DE CHIENS-GUIDES ET MEDIATION ANIMALE

L'association dite Les Quatre «A» Formation de Chiens-Guides et Médiation Animale a pour but :

- de rendre service aux personnes déficientes visuelles afin de les rendre autonomes par différents moyens non limitatifs ;
- d'assurer la formation, la remise et le suivi des chiens-guides, les chiens-guides étant remis gratuitement aux personnes agrées par l'association ;
- d'agir pour que les chiens-guides soient acceptés en tous lieux ;
- d'exercer devant les juridictions tous les droits réservés à la partie civile ;
- de développer la médiation animale en direction des personnes en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie.

L'association mène toujours différentes actions sur Clermont-Ferrand.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2019, est de 288 300 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant libre.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2018 une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Compte tenu de ces éléments il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à Les Quatre «A» Formation de Chiens-Guides et Médiation Animale, au titre de l'année 2019.

COMITE « DROIT AU LOGEMENT » DES HABITANTS DU PUY-DE-DOME

L'association dite Comité «Droit Au Logement» des habitants du Puy-de-Dôme (Comité «DAL 63») a pour but :

- d'unir et d'organiser les familles et les individus, mal-logés ou concernés par le problème du logement, pour la défense du droit à un logement décent pour tous ;
- l'application du principe de droit au logement opposable ;
- l'arrêt des expulsions sans relogement ;
- le relogement décent et adapté de toute famille et personne mal-logée ou sans-logis ;
- l'application de la loi de réquisition sur les immeubles et logements vacants appartenant aux collectivités locales, à des administrations, à l'Etat, à des banques, à des compagnies d'assurance, à de gros propriétaires, à des professionnels de l'immobilier ;
- plus généralement le soutien, l'information, la promotion d'action ayant pour but de remédier au problème des mal-logés et sans-logis, notamment par des propositions visant à améliorer la législation sur le logement, et à lutter contre les discriminations.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2019, est de 12 790 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 3050 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2017, une subvention de fonctionnement de 1 000 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 183 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros au Comité «Droit Au Logement» des habitants du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2019.

Compte tenu des subventions allouées, le reste à répartir des lignes budgétaires pour l'ensemble des subventions à allouer aux associations travaillant dans le domaine social est de 9 780 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement complémentaire pour chacune des associations, telles que réparties dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2019.

ASSOCIATIONS	Subventions de fonctionnement			
			2019	
	Subvention allouée en 2018	*Subvention souhaitée*	Subvention accordée	Subvention complémentaire proposée
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES A LA PROTECTION DE L'ENFANCE DU PUY-DE-DOME Participer à l'effort d'insertion sociale de ses adhérents et de ceux qui ont ou auraient qualité pour le devenir.	*800 (SC +200)*	*1 000*	800	200

CLUB VIVIANI Organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des personnes retraitées ou actives venant au Club et susciter entre elles des rapports d'amitié et d'entraide.	*1 700 (SC +545)*	*5 000*	1 700	1 000
VIVRE - Soutenir, animer la vie sociale et relationnelle de personnes adultes rencontrant d'importantes difficultés sur le plan psychologique ; - Proposer des logements leur permettant d'accéder à une certaine autonomie ; - Organiser par tous les moyens appropriés des actions d'enseignement et de recherche scientifique.	*1 500 (SC + 545)*	*5 000*	1 500	1 300
JONATHAN PIERRES VIVANTES ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME L'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.	*300 (SC +100)*	*400*	300	100
AMICALE DES RETRAITES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET DU CCAS Créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitié entre ses membres.	*700 (SC +300)*	*1 000*	700	300
UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - DELEGATION DU PUY-DE-DOME Regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.	*3 000 (SC +545)*	*6 300*	3 000	1 300
A.D.F.I. 63 «AUVERGNE» Prévenir et défendre les familles et les individus contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisations à caractère sectaire, totalitaire et qui, quelles que soient l'appellation et la forme sous laquelle elles sont mises en œuvre, portent gravement atteinte aux Droits de l'Homme et aux Libertés fondamentales définies par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.	*300 (SC +200)*	*500*	300	200

CULTURES DU CŒUR AUVERGNE Lutter contre l'exclusion et agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs.	*2 000* *(SC +545)*	*5 000*	2 000	1 400
ALTIS Défendre les intérêts matériels et moraux des familles du département du Puy-de-Dôme, et plus spécifiquement de celles ayant en leur sein un ou plusieurs enfants déficients intellectuels.	*500* *(SC +500)*	*1 500*	500	1 000
COMITE « DROIT AU LOGEMENT » DES HABITANTS DU PUY DE DOME Unir et organiser les familles et les individus, mal-logés ou concernés par le problème du logement, pour la défense du droit à un logement décent pour tous.	*0*	*3 050*	1 000 (cf 1ère partie	1 300

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27/12/19

Pour le Maire, et par délégation
L'adjointe chargée de la Solidarité
Et de l'Action Sociale
Vice-présidente du CCAS

Nicaise JOSEPH